

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5407>



Stage "Comment défendre ses droits ?"

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Infos - Stages syndicaux - Stages syndicaux des années passées -



Publication date: mercredi 8 novembre 2017

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

21 décembre 2017 à Nevers à partir de 9h00

Le SNES-FSU58 vous invite à une journée de stage où vous serez obligatoirement libérés de vos cours sans obligation de rattrapage ni perte de salaire.

Dans les échanges que nous avons lors de nos permanences ou de contacts téléphoniques nous sommes souvent confrontés à des demandes de points de réglementation, ou nous constatons que faute de connaissance de la réglementation des situations pénibles ont eu lieu alors qu'elles n'avaient pas lieu d'être. Cela concerne des domaines allant des conditions de travail, aux évolutions de carrière en passant par les problèmes de maladie ou d'événements familiaux.

Dans un souci de défense des personnels, le SNES propose donc à tous les personnels du second degré (enseignants, éducation et orientation) une journée de stage : « Comment défendre ses droits ? ». Sur des aspects concrets, nous ferons le point sur la réglementation, sur les moyens d'être conseillé, et sur les moyens de faire respecter ses droits.

Un focus particulier sera fait sur la nouvelle carrière (notamment les rendez-vous de carrière) mais le stage balayera largement les questions qui remontent du terrain.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Tract à télécharger

Chaque enseignant syndiqué ou non peut participer à cette journée (chaque fonctionnaire a droit à 12 jours de formation syndicale par an). Pour cela il suffit de :

– déposer la demande d'autorisation d'absence de droit **avant le 21 novembre** auprès de votre chef d'établissement :

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/odt-251e4.svg>

Modèle d'autorisation d'absence modifiable

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Modèle d'autorisation d'absence pdf

– et d'envoyer le bulletin d'inscription par courrier (cf bulletin ci-dessous) ou mel à Je prendrai le repas du midi sur place : Oui Non (ne conserver que votre réponse)." class="spip_mail">snes-nievre@dijon.snes.edu (cliquer sur l'adresse pour ouvrir un mel d'inscription dans votre logiciel de courrier électronique)

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Bulletin d'inscription

A renvoyer au SNES 58 (Bourse du travail, Bd P. de Coubertin, 58000 Nevers) dès le dépôt de la demande d'autorisation d'absence